

Conseil Intercommunal

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'APEJ  
DU 21 NOVEMBRE 2023 A 20H00**

Le Président, M. Laurent Thévenaz, ouvre la séance à 20 heures.

**1. Appel**

Membres du CODIR :

Présents : 8  
Excusés : 1

Délégués :

Présents : 43  
Excusés : 9  
Absent : 5

Le quorum de 27 est atteint.

La majorité absolue est de 22.

**2. Assermentations**

Le Président procède aux assermentations des délégués suivants :

- Mme Eléonore Grosclaude, Chavannes-des-Bois
- Mme Sandrine Lager-Séguin, Coppet

**3. Approbation de l'ordre du jour**

Mme Thérèse Dittli-Lemoing, Commugny, demande à ce que le préavis n° 6 soit reporté à la prochaine séance du CI en invoquant d'une part avoir reçu l'ordre du jour et ses annexes seulement le 14 novembre auxquels manquait le rapport de la Commission des finances non disponible à ce moment-là et d'autre part car elle estime qu'il y a eu conflit d'intérêts, le préavis ayant été signé par Mme Stéphanie Emery et le rapport de la Commission par M. Salvatore Mascali, tous deux membres de la Municipalité de Mies. De ce fait, ces deux personnes auraient dû se récuser selon Mme Dittli-Lemoing.

Le Président indique que la Préfecture a été sollicitée concernant une éventuelle récusation de Mme Emery et de M. Mascali. Elle a confirmé que cela n'était pas nécessaire, ces derniers n'ayant aucun intérêt personnel ni prépondérant dans cette affaire.

Mme Dittli-Lemoing ajoute que M. Philippe Schirato, Founex, membre de la Commission des finances, l'a informée avoir été influencé par M. Mascali.

M. Schirato étant absent ce soir et n'ayant fait parvenir aucune information ou plainte à ce sujet au bureau du CI, cet élément ne peut être pris en considération.

Le Président ouvre le vote pour que le préavis n° 6 prévu au point 9 de l'ordre du jour soit maintenu à la séance de ce soir :

Votent oui : 31  
Votent non : 4  
Abstentions : 4

Le Président ouvre le vote pour l'approbation de l'ordre du jour :

Votent oui : 30  
Votent non : 4  
Abstentions : 1

L'ordre du jour est approuvé à la majorité.

Le Président annonce une troisième proposition à ajouter à l'ordre du jour. M. Guillermo De la Fuente, Commugny, propose un postulat pour demander au CODIR la création d'un règlement des loyers entre les communes de Terre Sainte et l'APEJ.

- Selon les statuts de l'APEJ, art. 23 al. 1, c'est le CODIR qui a la compétence pour fixer les modalités de location et d'usage des locaux ;
- Selon l'art 23 al. 14 c'est le CODIR qui a la compétence de rédiger les règlements nécessaires ;
- Vu qu'un nouveau calcul des loyers est appliqué pour la construction d'un nouveau bâtiment à Mies ;
- Vu qu'il y a des structures scolaires, parascolaires, préscolaires et périscolaires qui sont déficitaires dans le sens que les indemnités annuelles versées ne couvrent pas les frais de fonctionnement ;
- Vu que la COGEST a recommandé à plusieurs reprises de revoir et créer une convention des loyers transparente, uniforme et équitable ;
- Vu que la création de règlements sur les loyers est une pratique courante dans d'autres associations intercommunales ;

M. De la Fuente invite par ce postulat le CODIR à faire une proposition pour la création d'un règlement sur les loyers.

Le Président propose d'ajouter ce point après le point 9 de l'ordre du jour.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

#### **4. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mai 2023**

Le Président ouvre le vote :

Votent oui : 38

Votent non : 0

Abstentions : 4

Le PV est accepté à la majorité.

#### **5. Communications du bureau du Conseil**

M. Thévenaz annonce que pour des raisons professionnelles et personnelles, il ne se représentera pas comme Président du CI lors de la séance du mois de mai. La Secrétaire a également fait parvenir sa démission après la séance du mois de mai. Les personnes intéressées pour l'un ou l'autre de ces postes peuvent prendre contact avec M. Thévenaz.

#### **6. Communications du Comité de direction**

La Présidente du CODIR, Mme Stéphanie Emery, indique que lors de la dernière séance du CI, il avait été demandé au CODIR de plancher sur une ouverture des UAPE pendant les vacances d'été. Dès lors, une Commission du CODIR a été créée pour cela. M. Michaël Schlegel, CODIR, en reparlera.

D'autre part, une Commission du CODIR est en train de plancher sur une nouvelle grille tarifaire pour l'accueil de jour car celle en vigueur a été créée en 2010 et n'a pas été adaptée depuis. Le CODIR reviendra sur le sujet prochainement.

Lors de la dernière séance du CI, Mme Conchi Stevens, Mies, avait fait une demande au CODIR relative aux bus, principalement à ceux qui transportent les enfants à midi car ceux-ci ne sont pas toujours pleins. Mme Emery rappelle que selon la LEO, l'APEJ est dans l'obligation d'organiser des transports à midi pour tous les enfants de 1 à 6P, même si ceux-ci ne les prennent pas. Toutefois, suite à l'intervention de Mme Stevens, le CODIR étudie la possibilité d'adapter la taille des bus en se basant sur le nombre d'enfants qui ne fréquentent pas l'UAPE et qui sont effectivement sensés rentrer manger chez eux à midi.

Concernant les ANF, affichages numériques frontaux, toutes les classes de Terre Sainte ont été équipées. Ce projet a été mené par ARSCO en collaboration avec les communes pour un coût légèrement inférieur au budget prévu initialement.

Pour finir, dans le dernier rapport de la Commission de gestion, il y avait un certain nombre de recommandations à l'intention du CODIR qui a pris cela au sérieux et a tenté d'organiser une rencontre avec les membres de la Commission afin de comprendre leurs demandes et échanger sur des solutions pour aller de l'avant. Malheureusement, aucune date pouvant convenir à tout le monde n'a pu être trouvée, mais le CODIR reste ouvert à la discussion.

Mme Emery passe la parole à M. Schlegel qui rappelle que suite aux questions et discussions lors de diverses séances du CI demandant au CODIR de travailler sur une proposition d'accueil pendant les vacances scolaires pour

les UAPE. Le CODIR a donc mis en place une Commission qui planche sur le sujet avec le soutien très important de Mme Mélanie Gras, Directrice de l'APEJ, en comparant les offres, les horaires et tarifs qui sont pratiqués dans d'autres réseaux pour pouvoir travailler sur un concept et une ébauche de règlement avec l'idée de proposer un projet concret lors de la prochaine séance du CI.

Mme Emery relève que si un préavis pourrait être soumis au CI lors de la séance du mois de mai, une Commission du CI devra être élue par voie circulaire.

## **7. Election d'un membre de la Commission de gestion (COGEST)**

Mme Marion Wahlen, Bogis-Bossey, a annoncé vouloir sortir de la COGEST. Les viennent ensuite sont les suppléantes Mmes Liset Marzari, Commugny et Conchi Stevens, Mies. Mme Marzari a accepté de remplacer Mme Wahlen, il faut maintenant réélire un suppléant en remplacement de Mme Marzari. Mme Emmanuelle Moser-Lehr, Founex, se propose pour reprendre ce poste. Sa candidature est acceptée à l'unanimité.

## **8. Préavis N° 05/2023 relatif au budget APEJ 2024**

Le Président donne la parole à Mme Emery pour la présentation du préavis n° 05/2023.

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission de gestion, M. Guillermo De la Fuente, Commugny, pour la lecture du rapport dont la conclusion recommande aux membres du CI d'approuver le préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Emery indique que la Municipalité de Chavannes-de-Bogis a fait parvenir au CODIR une série de questions auxquelles elle va répondre.

Première question : Les charges liées à la scolarité obligatoire sont supportées par l'ensemble de la population alors que la majorité n'ont pas d'enfants en âge de scolarité. Cette charge est l'une des plus conséquente de nos budgets alors comment expliquez-vous aux contribuables que celle-ci augmente d'année en année alors que le nombre d'élèves reste plutôt stable. Pour exemple la commune de Chavannes-de-Bogis subit entre les comptes de 2022 et le budget 2024 une augmentation de 24% ?

Réponse de Mme Emery : En 2022 l'impact du COVID a eu pour répercussion l'annulation des camps pour enfants et d'autres activités et n'est donc pas représentative de la réalité et ne peut donc pas être comparée avec le budget 2024. D'autre part il y a eu une importante hausse du nombre d'élèves de Chavannes-de-Bogis, soit 12% pour le primaire et 28% pour le secondaire, ce qui a fait augmenter la charge y relative pour cette commune spécifiquement, puisque la répartition se fait pour moitié en fonction du nombre d'habitants et pour moitié en fonction du nombre d'élèves.

Deuxième question : Est-ce que la fusion entre les deux entités AJET et ASCOT a vraiment fait baisser les coûts ?

Réponse de Mme Emery : Le but de cette fusion n'a jamais été de faire baisser les coûts mais il s'agissait d'une synergie visant à offrir un meilleur service à la population de Terre Sainte. Les seuls coûts à double étaient au niveau des autorités (exemple : nombre de séances du CI).

Troisième question : Nous notons tout de même une augmentation de 16% des indemnités du CODIR quelles en sont les raisons ?

Réponse de Mme Emery : Il ne s'agit pas d'une augmentation des indemnités du Codir, mais des autorités, soit le Codir, mais également le CI (indemnités conseillers et président + heures de la secrétaire). En 2022 les comptes pour ce poste ont été inférieurs au budget (comptes 22 vs. budget 22, 3 séances CI au lieu de 4 et moins de séances CODIR que planifiées). Budget 2024 identique au budget 2023, prévu sur 4 séances de CI et 15 séances de CODIR (marge de manœuvre).

Quatrième question : Ces constantes augmentations nous interrogent sur le coût des structures de l'APEJ, alors que le nombre d'enfants en bénéficiant est relativement stable.

Réponse de Mme Emery : Ce qui compte est le nombre d'heures prestées et non le nombre d'enfants inscrits et celui-ci est en augmentation constante.

Nous augmentons chaque année le nombre de places en UAPE. Cela peut être le même nombre d'élèves mais qui viennent plus fréquemment dans les structures d'accueil de jour. D'autre part, de plus en plus de parents travaillent à des pourcentages élevés et donc les enfants viennent plus souvent, ce qui explique cette augmentation.

Cinquième question : Un enfant coûte environ 9,20 CHF pour la région de Terre Sainte Savons-nous ce qu'il en est chez nos voisins ?

Réponse de Mme Emery : Difficile de répondre sans savoir de quelle structure on parle. Volontiers

une question plus précise. S'agit-il d'un enfant dans le primaire ? Dans une UAPE ? Dans une crèche ? Le tout confondu ?

Les coûts horaires pour les structures d'accueil de jour sont comparés par la FAJE et de même que les tarifs facturés; cependant les fonctionnements sont tellement différents (ex. Loyers payés ou non aux communes) que les comparaisons font peu sens. Ce qui est intéressant c'est que nos coûts horaires sont stables (donc c'est bien le volume d'heures d'accueil offertes qui explique la hausse de nos budgets et pas les coûts bruts).

Sixième question : Est-ce que la hausse importante du compte APEJ relatif à l'achat de matériel et de logiciel informatique est vraiment nécessaire aujourd'hui ?

Réponse de Mme Emery : Oui, car cela concerne entre autres les coûts de logiciel pour les ressources humaines qui est ajusté chaque année en fonction du nombre de collaborateurs en équivalent plein temps. Avec la reprise des collaborateurs de la crèche Easy Kids les coûts sont forcément plus élevés. D'autre part, un montant a été prévu pour l'achat d'un logiciel de comptabilité qui est actuellement entièrement confiée à une fiduciaire et qui sera reprise en partie pour en avoir une meilleure maîtrise. De plus, tous les ordinateurs pour l'administration et les responsables de structures datant de 2019 arrivent en bout de course et un certain nombre d'entre eux devront être remplacés. Ceci est une prédiction mais qui ne sera pas forcément nécessaire.

Le Président ouvre la discussion :

Remarque de M. Stéphane Aebischer (Chavannes-de-Bogis) : Ces questions ont été posées afin que nous puissions justifier auprès de notre Municipalité ces budgets qui sont les plus importants de la partie finance des communes.

Remarque de M. Georges Allenbach (Founex) : Dans une région comme la nôtre, après la levée de la LAT, nous ne pourrions pas nous appuyer sur des budgets trop faibles en raison de la hausse démographique. Les bloquer serait au détriment des familles et des enfants.

Question de Mme Hédia Rodrigues (Coppet) : Mme Emery a évoqué à deux reprises la crèche Easy Kids qui a été reprise au mois d'août, pourrions-nous avoir des renseignements plus concrets à ce sujet ?

Réponse de Mme Gras : La reprise de cette crèche a permis sans aucun doute de réduire de moitié la liste d'attente jusqu'au mois de juin. Quelques places se sont libérées car certains parents ont retiré leurs enfants pour les mettre en crèche privée. Au niveau du personnel, à part la responsable, tous les employés sont restés. Concernant la nourriture, il s'agit du même prestataire privé qui dessert les autres crèches et de manière générale nous n'avons eu aucun retour négatif des parents.

Question de Mme Pascale Gallimard (Coppet) : Qu'entendez-vous par familles prioritaires et non-prioritaires ?

Réponse de Mme Gras : Il s'agit de parents n'ayant pas rempli correctement leur dossier ou de parents ne remplissant pas les conditions, à savoir que les deux parents travaillent notamment.

Question de Mme Isabelle Nussbaum (Crans) : Pour quelles raisons le budget a-t-il autant augmenté pour les caisses de pensions, est-ce une question d'âge ?

Réponse de Mme Emery : Ce n'est pas une question d'âge puisque tous les employés cotisent de la même façon mais comme l'APEJ paie deux tiers des primes, dès lors qu'il y a plus d'employés ce montant augmente.

Question de Mme Sophie Bertalan (Chavannes-des-Bois) : Le budget des charges du collège des Rojalets a passablement augmenté, qu'elle en est la raison ?

Réponse de Mme Gras : Effectivement nous avons fait un point sur le nombre de repas qui n'avait pas été réévalué, soit de 250 repas sur lesquels nous nous sommes basés pour le budget 2023. Mais en l'occurrence le nombre de repas a passablement augmenté et nous faisons l'hypothèse que c'est en lien avec la surveillance mise en place durant la pause de midi et des animations qui ont été mises en place d'une part mais également par le fait que les parents font le paiement directement à Compass et que les enfants ne se retrouvent plus avec du cash et ont moins le loisir d'aller le dépenser ailleurs soit de ne pas le dépenser du tout. Nous pensons donc que ces deux éléments cumulés expliquent la hausse de fréquentation des cantines scolaires. La base de 250 repas par jour aux Rojalets est donc passé à environ 400 à 430 repas par jours.

Réponse de Mme Emery : Comme nous subventionnons trois francs par repas, cela augmente le budget.

Question de M. De la Fuente : Est-ce que le restaurant du Collège des Rojalets est ouvert aux parents le mercredi ?

Réponse de Mme Emery : Oui, cela n'était pas possible uniquement pendant la période COVID.

Question de Mme Sophie Bertalan : On constate une grosse baisse pour l'énergie, comment cela se fait-il ?

Réponse de Mme Gras : Effectivement une baisse des coûts est constatée pour les crèches. Nous avons revérifié tous les chiffres, les baux, les dernières factures reçues. Une partie de la différence s'explique par rapport à la crèche des Petits-Lutins à Chavannes-des-Bois. Les coûts de l'énergie sont facturés par la commune, donc ils

figuraient dans les coûts de l'énergie et dans les prestations de tiers de Chavannes-des-Bois. Sinon il a été tenu compte de la hausse de la TVA et de la hausse des coûts de l'énergie. Nous faisons donc l'hypothèse que les chiffres du budget 2023 paraissent bien à l'époque mais comme nous reprenons chaque fois les chiffres dans le détail nous avons adapté à la réalité au lieu de reprendre les chiffres 2023.

Question de M. Jean Pascaud (Coppet) : Est-ce que dans votre calcul des coûts de l'électricité vous avez déduit l'apport des panneaux solaires des Rojalets ?

Réponse de Mme Gras : Non car ces coûts concernent les crèches.

Réponse de Mme Emery : Les panneaux solaires sont dans le budget ARSCO et l'excédent de charge d'ARSCO est reporté dans le budget de l'APEJ.

Question de Mme Sandrine Lagger (Coppet) : Y a-t-il une raison pour que les coûts relatifs aux loyers et charges intercommunales ARSCO passent de 3 à 4 millions ?

Réponse de Mme Emery : Il y a déjà une hausse du coût de l'énergie de 165'000 CHF malgré les panneaux solaires. Mais dans les loyers, avant nous recevions un montant global d'ARSCO et nous le répartissions en fonction du nombre de classes dans le secondaire et dans le primaire. ARSCO a changé sa manière de faire et fait un calcul par rapport au nombre de m2. Donc le loyer pour les Rojalets est plus important qu'avant et plus bas pour le primaire. Mais dans l'ensemble si nous additionnons les deux, il y a une différence de 220'000 CHF. De plus, il y a eu l'engagement d'un Directeur pour ARSCO, une hausse des taux d'intérêt des emprunts et une indexation des salaires.

Question de Mme Sophie Bertalan : La participation des communes augmente alors que les places chez les accueillantes diminuent.

Réponse de Mme Emery : La participation des communes est liée à la participation des parents, donc si les salaires des parents diminuent leur participation est moins élevée et la charge pour les communes augmente. Et pour 2024 il y a une baisse de 130'000 CHF.

La parole n'est plus demandée. Le Président ouvre le vote :

Votent oui : 41

Votent non : 0

Abstentions : 1

Le préavis n° 05/2023 est accepté à la majorité.

## **9. Préavis N° 06/2023 relatif à la prise en charge des frais liés à l'extension de l'école et de l'UAPE de Mies**

Le Président donne la parole à M. Marc Meyer (CODIR) pour la présentation du préavis n° 06/2023.

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission des finances, Mme Françoise Wildi Sugrañes, Coppet, pour la lecture du rapport dont la conclusion recommande aux membres du CI d'approuver le préavis tel que présenté à l'unanimité.

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission des nouvelles constructions, M. Quentin Juillerat, Mies, pour la lecture du rapport dont la conclusion recommande aux membres du CI d'approuver le préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion.

Question Mme Thérèse Dittli-Lemoing (Commugny) : Pourquoi la commune de Chavannes-des-Bois ne construit pas sa propre école ?

Réponse de Meyer : En effet, c'est une solution qui aurait pu paraître logique, ceci dit le canton a refusé la construction d'une école à Chavannes-des-Bois étant donné d'une part qu'il y a déjà un certain nombre d'écoles sur Terre Sainte et d'autre part c'est géographiquement à l'extrémité de la région, ce sont donc les éléments avancés par le canton.

Question de Mme Carole Zraggen (Bogis-Bossey) : Quelle est la stratégie des loyers scolaires à moyen terme, va-t-on vers une multiplication des situations spécifiques négociées de manière bilatérale ou au cas par cas selon les opportunités et si oui comment dans ces cas-là imposer les coûts à la vie ?

Réponse de M. Meyer : Il y a d'abord un point qui a été mentionné c'est la multiplicité des systèmes et des trois régimes mentionnés. Il est exact qu'il y a un ancien régime et celui que l'on connaît aujourd'hui et il est vrai qu'à l'avenir la démarche sera d'aller dans la direction qui vient d'être présentée ce soir. Le système actuel va s'éteindre avec le temps, avec l'amortissement des écoles après 30 ans et sera favorable aux communes et concerne la majorité des écoles de Terre Sainte. Le nouveau système a été mis en place car il permet aux communes de répondre probablement de manière plus immédiate aux besoins que nous avons des constructions

scolaires. Et le grand objectif que nous avons tous collectivement c'est d'avoir une cohérence entre la demande et l'offre d'infrastructures scolaires. Il y a évidemment une urgence d'ajuster la croissance démographique avec la disponibilité des infrastructures. Nous pensons donc que cette nouvelle méthode proposée dans le préavis aide à cette rapidité dans la construction de nouvelles infrastructures.

Remarque de Mme Emery : Pour les futures constructions le principe sera exactement le même. L'APEJ paiera en fonction des coûts réels même si ceux-ci auront augmenté entre deux.

Question de Mme Chantal Michel (Chavannes-de-Bogis) : Je rebondis sur ce qu'a dit Mme Zraggen, il est vrai qu'en février vous nous avez informés de ce nouveau mode de financement, en fonction des coûts réels et non d'un loyer forfaitaire, mais la plupart des communes n'étaient pas favorables à ce mode de financement car effectivement il y a un déséquilibre. Pour Chavannes-de-Bogis, nous avons construit il y a une dizaine d'années et il reste environ vingt ans à payer. Dans trente ans, nous aurons amorti tout en payant la construction mais après cela il aura des travaux d'entretien à prévoir. Il y a donc un profond déséquilibre et lors de cette séance il avait clairement été dit que l'APEJ devait réfléchir à un autre mode de financement qui soit équitable, soit de reprendre l'ensemble des bâtiments scolaires. Sur le fait de construire une école à Mies, vous dites que le canton a refusé de construire une école à Chavannes-des-Bois alors nous sommes en pleine révision de notre Plan général d'affectation et nous avons envie de faire une entité scolaire pour éviter que la route traverse l'école d'un côté et l'ex-pavillon scolaire où il y a de l'accueil parascolaire. Le canton nous a dit non car nous débordions sur la zone agricole et nous avons bataillé pendant deux ans jusqu'à aller devant une personne au canton où nous avons présenté un plan d'aménagement avec une zone scolaire sur du terrain agricole, donc nous pensons qu'à un moment donné, malgré le refus du canton nous pouvons défendre notre position sur le fait de devoir transporter inutilement les enfants et qu'il y a un non-sens à refuser notre proposition.

Réponse de Mme Emery : Nous avons fait cette étude démographique et vu que d'ici 2040 nous devons construire un certain nombre de classes en Terre Sainte et il est ressorti suite à cette étude que pour faire les choses le plus rationnellement possible il faut s'organiser par pôles. Pour éviter que chaque commune doive construire pour ses propres besoins. Il y aurait des villages qui doivent construire et d'autres qui auraient des classes vides, ce qui ne fait pas sens. Cela réduira également passablement les transports scolaires. À la suite de cette étude démographique, il ressort que 12 classes doivent être construites dans le pôle centre et deux classes dans le pôle sud avec les UAPE correspondantes. Comment faire pour maîtriser ces constructions, alors qu'avant chaque commune construisait pour ses enfants car la majorité des enfants enclassés venait de la commune. Maintenant la demande faite à Mies est d'enclasser également les enfants de Chavannes-des-Bois et de Tannay car l'idée des pôles est que les 5 et 6 P soient regroupés dans un endroit du pôle. C'est comme les 7 et 8 P sont regroupés à Necker et les 9, 10, 11 S aux Rojalets.

Comme les 5 et 6 p devaient être regroupés dans un même endroit du pôle. Et qu'à Tannay l'école étant classée au patrimoine elle ne peut pas être agrandie et Chavannes-des-Bois n'a pas obtenu d'autorisation cantonale de ce fait, nous devons faire avec ces contraintes et de ce fait le besoin de construire des classes devient urgent. A Mies, l'école étant construite par modules, il était relativement facile d'ajouter un module supplémentaire.

Remarque de M. Moreno Volpi (Chavannes-des-Bois) : Je confirme que la Municipalité de Chavannes-des-Bois avait l'intention de construire une école et que le canton s'y est opposé. Par conséquent, une crèche a été construite. Il faut rappeler aussi qu'il y a une erreur de réflexion, car il se trouve que si nous avions construit une école de deux ou trois classes elles n'auraient pas été remplies par les élèves de Chavannes-des-Bois et que des transports auraient été nécessaires pour y amener des enfants de Mies et de Tannay. Deuxièmement je voudrais soutenir la démarche de l'APEJ car on ne peut pas financer de la même manière toutes les constructions que l'on a fait depuis 30 ans. La situation évolue et il est normal d'avoir des modes de financement différents.

Remarques et questions de Mme Emmanuelle Moser (Founex) : Je souhaiterais soutenir mes collègues en relevant qu'il y a eu plusieurs discussions entre Municipalités à ce sujet et la réponse que vous donnez aujourd'hui, ne reflète pas du tout ce qui s'est dit lors des discussions que nous avons eues en début d'année. Deuxièmement j'ai plusieurs questions à poser en toute conscience du manque de classes actuel. D'abord j'aimerais savoir si un financement différencié avait pu être étudié par pôles et ma deuxième question nous avons beaucoup d'écoles qui ont pour la plupart un certain âge et qui vont devoir être rénovées, ces travaux seront pris en charge entièrement par les communes alors qu'ici un fond de rénovation va être constitué pour le moment où cela sera nécessaire. L'autre chose c'est que j'aimerais savoir si à l'avenir Founex devrait construire de nouvelles classes il y aurait à nouveau une participation de l'APEJ même si la construction ne se fera pas en modules mais plutôt en décloisonnement pouvant être considérés comme de la rénovation ?

Réponse de Mme Emery : D'après l'étude démographique dans le pôle nord dont fait partie Founex il n'y a pas besoin de construire. Toutefois si la situation devait changer à l'avenir ce serait la même situation qu'à Mies

Questions de Mme Moser : Mais s'il s'agit d'un remaniement comme par exemple la transformation d'un local en classe ?

Réponse de Mme Emery : Ce cas de figure ne s'est encore jamais présenté mais si des travaux sont à faire car l'APEJ demande à la commune de construire cela devrait entrer dans la même manière de calculer. Maintenant dans le cadre de rénovation comme M. Meyer l'a dit, sauf pour l'école de Bogis-Bossey et Chavannes de-Bogis, toutes les écoles sont quasiment à 30 ans voir dépassées mais touchent encore un forfait même si elle sont amorties et il faut procéder à des rénovations. A Mies par exemple tout le système de chauffage doit être refait et sera pris en charge par la commune de Mies, sauf pour l'extension. Il est vrai qu'il n'y a pas eu d'accord écrit par toutes les communes après la discussion de février mais ce qui est ressorti clairement après avoir analysé différents modes de financement était qu'il est clair que ce soit à l'intercommunalité de prendre en charge ces travaux. L'idée était qu'ARSCO prenne en charge la construction de l'extension de cette école, mais celle-ci n'avait pas les moyens financiers ni de personnel pour le faire.

Questions de Mme Moser : Une question que je n'ai pas posée était de savoir quels coûts cette construction impliquait par enfants supplémentaires.

Réponse de Mme Emery : Si nous regardons le loyer la première année puisqu'après il va être dégressif car c'est un amortissement constant sera de 193'000 CHF sur un budget de 30 millions.

Remarque de M. Meyer : Nous aurions également dû payer un loyer selon l'ancien système car on passe de 7 à 9 classes. Avec le nouveau système, c'est un investissement plus important les premières années que sur les 30 suivantes ce qui équivaut à l'inverse du système actuel.

Question de Mme Dittli : Vous parlez toujours de cette annexe intercommunale mais nous avons également à Commugny des enfants de Mies qui resteront à Mies, donc ce n'est pas intercommunal c'est surtout pour les enfants de Mies.

Réponse de Mme Emery : Et de Tannay et de Chavannes-des-Bois, parce ce que c'est par pôles. Quand l'école de Mies sera construite ce ne sera plus le cas et quand Commugny et Coppet auront construit les 6 classes de 1 à 6 P nécessaires, il n'y aura plus que des enfants de Commugny et Coppet dans ce pôle, sauf exception.

Question de M. Jean-Daniel Aubry (Crans) : Qui va prendre en charge la dette de cette nouvelle construction, est-ce que ce sera Mies ou l'APEJ.

Réponse de Mme Emery : En principe ce sera Mies.

Question de Mme Bertalan : Vous parlez de regrouper les 5 et 6 P à Mies qu'en est-il des 1 à 4 P ?

Réponse de Mme Emery : L'objectif des pôles est que les 1 à 4 P restent dans leurs communes et que les 5 et 6 P soient regroupés dans un même site. Mais comme Chavannes-des-Bois n'a pas d'école les enfants seront soit à Mies soit à Tannay.

Question de M. De la Fuente : La première question c'est que je n'ai pas très bien compris, car nous allons construire trois salles de classes pour une surface de 300 m<sup>2</sup> et normalement une salle de classe c'est 80 m<sup>2</sup> ?

Réponse de Mme Emery : Il y a effectivement deux salles de classes avec un couloir et des vestiaires ainsi qu'un local de nettoyage et deux petites salles d'appui pour du stockage et du rangement ou autres.

Question de M. De la Fuente : La deuxième question est pourquoi ne pas laisser ARSCO être le maître d'œuvre ?

Réponse de Mme Emery : Comme je l'ai dit tout à l'heure ARSCO n'a actuellement pas les moyens financiers ni humains pour prendre en charge ces travaux.

Remarque de M. De la Fuente : L'étude démographique Microgis a été faite en 2017-2018 et n'est peut-être plus d'actualité.

Réponse de Mme Emery : Cette étude a été réactualisée en 2021-2022.

Question de M. De la Fuente : Ce rapport a-t'il été montré au CI car celui que j'ai devant moi date de 2017-2018 n'est pas actualisé et peut-être que le nouveau rapport ne nous a pas été montré. Ce que l'on peut voir c'est que l'ancienne étude montre une augmentation de 0.1% élève par année or que le nouveau montre une augmentation de 0.6% d'élève par année. Est-ce que ce rapport ne devrait pas être revu ?

Réponse de M. Meyer : Evidemment nous nous retrouvons dans une situation où vous analysez sur du moyen terme alors que nous l'analysons sur du plus long terme qui est nécessaire pour mettre en place des infrastructures scolaires qui sont longues à mettre en place. Il y a toujours eu des variations sur les vingt années entre 1980 et 2000. Comme vous pouvez le voir, il y a parfois sur cinq ans peu de variations mais nous sommes obligés de voir cela sur du plus long terme, c'est pourquoi nous avons fait appel à des spécialistes pour mener cette étude.

Question de Mme Bertalan : Est-ce que c'est pour répondre aux besoins actuels ou à ceux de 2040 que nous avons besoin de ces classes supplémentaires ?

Réponse de Mme Emery : Nous en avons déjà besoin maintenant pour le pôle de Mies.

L'assemblée n'ayant plus de questions. Le Président ouvre le vote :

Votent oui : 27

Votent non : 9

Abstentions : 2

Le préavis est accepté à la majorité.

**10. Postulat de M. Guillermo De la Fuente relatif à la création d'un règlement par le CODIR relatif aux loyers payés par l'APEJ aux communes de Terres Saintes pour les établissements scolaires et parascolaires.**

Le Président lit la proposition de postulat de M. De la Fuente puis lui donne la parole pour développer ce postulat.

Le président ouvre le vote pour l'entrée en matière de ce postulat.

Votent oui : 38

Votent non : 5

Abstentions : 5

Le Président passe à la deuxième partie de la votation, soit de savoir si l'on renvoie l'examen de la proposition à une Commission ou prendre en compte immédiatement la proposition et la renvoyer au CODIR.

Est-ce que vous voulez renvoyer la proposition à une Commission si cinq membres au moins le demandent

Votent oui : 3

Puisque la première proposition n'est pas acceptée voulez-vous prendre en considération le postulat et le renvoi au CODIR, assortie d'un délai

Votent oui : 27

Donc le CODIR doit impérativement traiter la demande et y répondre dans l'année qui suit.

**11. Divers et proposition**

Remarque de Hédia Rodrigues (Coppet) : Présidente de l'Association de parents d'élève de Terre Sainte qui indique ne pas être affiliée à l'APE de Vaud mais que nous ne fermons pas la porte et je tiens à remercier Mme Trolliet et M. Meyer ainsi que leur équipe pour l'écoute.

Le Président lève la séance à 22h32 en demandant aux membres des commissions de venir signer leurs rapports et en invitant les délégués à la verrée qui se tient dans la salle attenante.

L.T.S.

Laurent Thévenaz  
Président CI



AK

Ariane Katzarkoff  
Secrétaire CI